



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 25
Nombre de présents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :**M. Philippe KELLNER, Maire****Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjointes au Maire****Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers Municipaux**

Pouvoirs : Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)
Pascale CADET (*pouvoir à Mme TELLOTTE*), Alexis CHAMEREAU (*pouvoir à Mr BIANCHI*), Vanessa MIERMON (*pouvoir à Mr LUZI*), Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*), Nadine FRANCON (*pouvoir à Mme DURA*), Jean ALESI (*pouvoir à Mr BENY*), Sophie GAIME (*pouvoir à Mme DUCROT*), Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme SKORIC*), Vincent JUREDIEU (*pouvoir à Mr VANNIER*)

Absente : Graziella ÉBELY**Secrétaire de séance :** Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

URBANISME**2025-07 Convention de portage foncier entre l'EPFLO et la Commune : acquisition parcelle BM51 (Lacourte)**

Considérant, le projet de d'acquisition par la commune d'une parcelle cadastrée BM 51 d'une superficie de 2 ha 87 a 57 ca, afin de permettre une opération de restauration du ru Macquart ;

Considérant la délibération en date du 11.03.2024 sollicitant l'EPFLO afin de procéder à l'acquisition de la dite parcelle ;

Qu'en suivi de la signature d'une convention de portage foncier sur 5 ans entre l'EPFLO et la commune en date du 25.04.2024

Il est proposé de valider les conditions financières suivantes de rétrocession de ce bien :

Prix de revient HT : 429 566,95€ + TVA : 913,39€ soit Prix de revient TTC : 430 480,34€

Frais d'ingénierie HT 15 034,84€ + TVA : 3 006,97€ soit Frais d'ingénierie TTC : 18 041,81€

Cet échéancier sera sur 5 années, étant entendu que les frais d'ingénierie ainsi que la première annuité sont à prévoir au budget 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **VALIDE** les conditions financières d'acquisition de la parcelle BM 51;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à cette rétrocession aux conditions énoncées chez le notaire Maître LE RENARD, notaire à CREIL 60100.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire

Philippe KELLNER

